

## Création de la cité judiciaire

Le projet de réhabilitation de l'ancienne maison d'arrêt, en vue de la création d'une cité judiciaire a été initié dès 2009.

La cité judiciaire vise à regrouper au cœur de Mâcon les différentes juridictions éparpillées en cent re-ville pour accueillir dans de meilleures conditions à la fois les usagers et les services, tout en ra tionalisant les coûts.

Les services judiciaires concernés (plus de 100 personnes) :

- >le tribunal de commerce,
- >le conseil de prud'hommes,
- >le service pénitentiaire d'insertion et de probation,
- I'unité éducative en milieu ouvert de services de la protection judiciaire de la jeunesse,
- >certains éléments redéployés des tribunaux d'instance et de grande instance voisins.



## HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h3 0 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

**&** 03 85 39 71 00 Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE PRESSE**